

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que la société Solarix 1 S.A. a demandé auprès de l'Administration de l'Environnement une autorisation relative à l'installation et l'exploitation de deux postes de transformation à Sprinkange, rue de la Croix.

La présente publication a été faite selon les dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Schouweiler, le 02 juillet 2024

La bourgmestre,  
(s.) Manon BEI-ROLLER



Pour le secrétaire empêché,  
(s.) Dirk KIRSCHTEN p.d.